RESSOURCES HANDICAP

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'IRTS applique les dispositions en matière d'accessibilité et mobilise les ressources et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner et adapter le parcours de formation des personnes en situation de handicap.



ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Les locaux des 2 sites de formation sont habilités pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

- Accès aux bâtiments :
 - Places de parkings réservées
 - Portes adaptées
- Accès aux salles :
 - Ascenseurs
 - Rampes
- Équipements :
 - Boucles magnétiques en amphi.
 - Emplacement PMR dans les amphis
 - Sanitaires dédiés et équipés
 - Aménagements à la demande

RÉFÉRENT.E.S HANDICAP APPRENANTS ET SALARIÉS

L'IRTS a formé et nommé des référents Handicap, interlocuteurs privilégiés de nos apprenants ou de nos salariés en situation de handicap. Pour toutes les personnes qui le souhaitent, un entretien avec un de nos référents handicap peut être programmé afin d'identifier les besoins et aménagements nécessaires.

<u>Pour les contacter</u> :

https://www.faire-ess.fr/images/faireess/pdf/missionhandicap_depliant_nov21.pdf

LES RESSOURCES

Fiche d'accessibilité site de Montpellier Fiche d'accessibilité site de Perpignan